

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLINFO
 Version d'étape INFLAS_223
 Informatique
 Licence Accès Santé - Informatique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "Précision") Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
											Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal					
											Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT		
SEMESTRE 1																					
SMINLAS1	SMINLA1A			Introduction à la programmation en C	6						assiduité + pratique	2 voire 3	50	écrit	1h30	50	écrit	1h30	50	1	
SMINLAS1	SMINLA1A	O	YSNL1A1	Introduction à la programmation en C		INFOL1_201															
SMINLAS1	SMINLA1B			Méthodologie informatique et communication	6																
SMINLAS1	SMINLA1B	O	YSNL1B1	Méthodologie et introduction au développement informatique		INFOL1_201		pratique	3	(4) (N1+N2+N3)/3										2	
SMINLAS1	SMINLA1B	O	YSNL1B2	Expression – Communication		INFOL1_201		écrit	3	(4) (Moyenne des trois notes)										1	
SMINLAS1	SMINLA1C			Technologies web 1	6																
SMINLAS1	SMINLA1C	O	YSNL1C1	Technologies Web 1 : HTML/CSS		INFOL1_201					assiduité + pratique	min. 15 TP évalués + projet	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINLAS1	YSMIAL1A			Algèbre 1 - Miashs	6						écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1	
SEMESTRE 2																					
SMINLAS2	SMINLA2A			Disciplinaire 1	6																
SMINLAS2	SMINLA2A	O	YSNL2A1	Python et Introduction à la POO		INFOL1_201		pratique	2			2	33	écrit	1h	66	écrit	1h	66	1	
SMINLAS2	SMINLA2B			Disciplinaire 2	6																
SMINLAS2	SMINLA2B	O	YSNL2B1	Logique et raisonnement		INFOL1_201						au moins 2 écrits	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	1	
SMINLAS2	SMINLA2B	O	YSNL2B2	Calcul scientifique		INFOL1_201		notes de TP + TP noté + écrit	3	(4) (N1+N2+N3)/3										1	
SMINLAS2	SMINLA2C			Disciplinaire 3	6																
SMINLAS2	SMINLA2C	O	YSNL2C1	Technologies Web 2 : Javascript		INFOL1_201		pratique	8 TP/semestre max. + TP noté individuel 2h			50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1		
SMINLAS2	SMINLA2C	O	YSNL2C2	Architecture des systèmes		INFOL1_201		écrit	1			40 %	écrit	1h30	60	écrit	1h30	100	1	50% UE 2C (donc coef = 0.5 * 3 crédits * 1)	
SMINLAS2	YSINFL2D			MIM, Algèbre 2 (info)	6			écrit	2 (1h+2h)			100 %					écrit	2h	100 %	1	

* Pour les MCC des deux UE de mineure santé, merci de contacter l'UFR Santé.

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

Précisions

Au sein d'un semestre, compensation des UE

Compensation entre les deux semestres

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	
		Prise en compte de la meilleure des 2 notes
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	
		Prise en compte de la meilleure des 2 notes
(3)	N3	
		Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme G.MATHS
 Version d'étape MATLAS_224
 Mathématiques
 Licence Accès Santé - Mathématiques

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, EQUIVALENCE, AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles		
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 200 ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "Précision") Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			Nature (écrit / oral / pratique)	Durée
SEMESTRE 1																				
SMATLAS1	SMATLA1A			Disciplinaire 1 - Algèbre 1 - L-maths	6															
SMATLAS1	SMATLA1A	O	YSMAL1A1	Algèbre 1 - L-maths			MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS1	SMATLA1B			Analyse 1	6															
SMATLAS1	SMATLA1B	O	YSMAL1B1	Analyse 1 - L-Maths			MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS1	SMATLA1C			Outils de calcul, statistique	6															
SMATLAS1	SMATLA1C	O	YSML1C1	Outils de calcul, statistique			MATL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS1	YSMATL1D			Introduction à la programmation	6						écrit et pratique	2	100 %				écrit	2h	100 %	1
SEMESTRE 2																				
SMATLAS2	SMATLA2A			Algèbre 2	6															
SMATLAS2	SMATLA2A	O	YSMAL2A1	Algèbre 2			MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS2	SMATLA2B			Analyse 2	6															
SMATLAS2	SMATLA2B	O	YSMAL2B1	Analyse 2			MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS2	SMATLA2C			Approfondissement en maths	6															
SMATLAS2	SMATLA2C	O	YSMAL2C1	Approfondissement en mathématique			MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATLAS2	SMATLA2D			Humanités	6															
SMATLAS2	SMATLA2D	O	YSMAL2D1	Anglais général			MATHL1_201				Ecrit et oral en proportion variable	2	4							1/2
SMATLAS2	SMATLA2D	O	YSMAL2D2	Anglais approfondi			MATHL1_201				Ecrit	2	4							1/4
SMATLAS2	SMATLA2D	O	YSMAL2D3	Expression - Communication			MATHL1_201				Ecrits pouvant être remplacés par des oraux si moins de 30 étudiants	2	4							1/4

* Pour les MCC des deux UE de mineure santé, merci de contacter l'UFR Santé.

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
Au sein d'un semestre, compensation entre les 5 UE qui le composent, et compensation entre les deux semestres
Statut d'AJAC/ Redoublement
Un étudiant n'ayant pas validé redouble en L1 Mathématique. Un étudiant ayant obtenu 8UE sur 10 (80 % des ECTS) peut s'inscrire en L2, tout en finissant la L1 mathématique.
Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance »
Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes sauf « Humanités » ayant une seconde session, elle constitue la « seconde chance » par défaut. Néanmoins, pour les éléments de l'unique unité « Humanités » en ECI, et pour les autres unités en CC + 2 ^e session, les enseignants peuvent organiser des épreuves de « seconde chance » s'ils le jugent nécessaire, dans les cas d'ABJ.
Les notes reportées de session 1 en session 2 sont les notes en ECI, les notes d'éléments validés, et les notes de TP précisées dans le tableau Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).
Modalité alternative de la session 2
Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux, sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.
Prise en compte des absences
Les absences seront comptées « ABJ » sur présentation d'un document ou autre preuve de maladie,
motif impérieux (décès,...) empêchant la présence à une épreuve. C'est à cette condition que la « seconde chance » éventuelle peut être mise en œuvre (cf ci-dessus).

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLPHYSI Physique
 Version d'étape PHYLAS_225 Licence Accès Santé - Physique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui
 Régime spécial : non
 Erasmus : oui
 Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précisions)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		Durée
SEMESTRE 1																			
	SPHYLA1A			Disciplinaire 1	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1A	O	YSPHL1A1	Lumière et images		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
	SPHYLA1B			Disciplinaire 2	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1B	O	YSCHL1B1	Atomistique		CHIML1_201				écrit	2	100%			écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLAS1	SPHYLA1B	O	YSPHL1B1	Physique du Mouvement 1		PHYSL1_201	écrit	2	100%						écrit	1h30	100%	1/2	
	SPHYLA1C			Disciplinaire 3	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1C	O	YSPHL1C1	Techniques de calcul 1		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
	SPHYLA1D			Transversale	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSMEL1E1	Anglais (S1)		MECAL1_201	écrit	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSPHL1D1	Méthodologie		PHYSL1_201	écrit	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSPHL1D2	Outils pour le calcul scientifique		PHYSL1_201	écrit	2	mode (4)									1/2	
SEMESTRE 2																			
	SPHYLA2A			Disciplinaire 1	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2A	O	YSPHL2A1	Oscillateurs et ondes 1		PHYSL1_201				écrit	3	100%			écrit	1h30	70%	1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%
	SPHYLA2B			Disciplinaire 2	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2B	O	YSCHL2B1	Thermochimie		CHIML1_201				écrit	2	100%			écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLAS2	SPHYLA2B	O	YSPHL2B1	Thermodynamique Physique		PHYSL1_201				écrit	2	100%			écrit	1h30	100%	1/2	
	SPHYLA2C			Disciplinaire 3	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2C	O	YSPHL2C1	Techniques de Calcul 2		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
	SPHYLA2D			Transversale	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSCHL2D1	Anglais (S2)		CHIML1_201	écrit + oral	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSCHL2D2	Risques		CHIML1_201	écrit	3	mode (4)									1/2	
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSPHL2D1	Projet professionnel étudiant 1		PHYSL1_201	écrit + oral	2	mode (4)									1/4	

* Pour les MCC des deux UE de mineure santé, merci de contacter l'UFR Santé.

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves:

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

<p>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</p> <p>* mode (4) : moyenne éventuellement pondérée de toutes les évaluations.</p> <p>Modalité d'application de la seconde chance</p> <p>* Pour les UE en ECI, tous les éléments constitutifs donnent lieu à au moins deux évaluations A l'échelle de chaque UE, le nombre de notes est systématiquement supérieur ou égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.</p> <p>* Pour les autres UE, la seconde session représente la deuxième chance.</p> <p>Règles de prise en compte des absences</p> <p>* Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ (disposition du paragraphe 3.2.2 du guide des MCC).</p> <p>* Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20.</p> <p>Règles de compensation</p> <p>* Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent.</p> <p>* La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1.</p> <p>Règles concernant le statut AJAC</p> <p>* Un étudiant n'ayant pas validé le L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure L2</p> <p>Règles concernant les TP</p> <p>* Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p>

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)